

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-830/SG/FP accordant un congé administratif à un secrétaire administratif des préfectures

n° 70-830/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
8 juillet 1970

Numéro JO
n° 14 du 25/07/1970

Date du numéro
25 juillet 1970

TEXTE INTÉGRAL

La décision n° 69-1085/SG/FP du 9 juillet 1969 susvisée est annulée. Un congé administratif de 10 mois 6 jours, dont 4 mois 6 jours au titre du reliquat afférent au séjour antérieur, à passer à Strasbourg (67), 15, rue de la Première-Armée, est accordée à M. Pierre Douteau, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, du cadre latéral de préfecture, Chef du Service administratif et financier du port de commerce de Djibouti. Les dépenses résultant de la présente décision sont imputables au 'budget annexe du port.